

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024_176

Objet : Modification du règlement intérieur des piscines intercommunales

Séance du mardi douze novembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente

Présents (56) :

Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH

Procurations (19) :

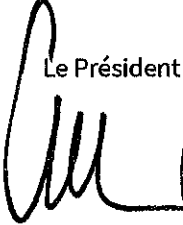
Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à César STORET - Gillès DEVIENNE à Dominique JOLY - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Marjorie VANDENBERGHE à Emidia KOCH - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Jacques NUNS à Samuel BEVER - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Sophie ANDRE à Audrey SCHERRIER - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Jérôme DARQUES à Nathalie DEBOUDT - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Anne DECOOL à Sandrine KEIGNAERT - Cindy SCHRAEN à Pierre-Louis RUYANT - Christian BELYNCK à Thierry DEHONDT

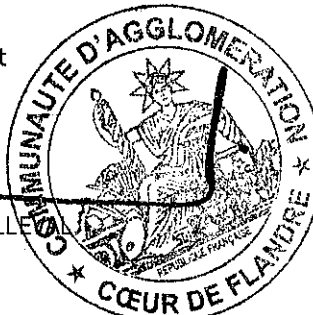
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 75

Secrétaire de séance : Nathalie DEBOUDT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



The seal is circular with the text 'COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION' at the top and 'CŒUR DE FLANDRE' at the bottom. In the center, there is a figure holding a staff and a cross, with a star above its head. The seal is surrounded by a decorative border.

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION 2024 176

Objet : Modification du règlement intérieur des piscines intercommunales

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de gestion d'équipements sportifs d'intérêt communautaire, intégrant les piscines de Bailleul et d'Hazebrouck ;

Vu les arrêtés préfectoraux relatifs à la réglementation des établissements spécialement autorisés et aménagés à usage de baignades ;

Considérant l'adoption d'un règlement intérieur commun des piscines intercommunales par délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 ;

Considérant le souhait de modifier le règlement intérieur des piscines communautaires afin de fixer un délai de validité des tickets achetés avant l'intégration de la piscine d'Hazebrouck au sein des piscines communautaires ;

Il vous est proposé :

- d'abroger la délibération n°2023/184 du 19 décembre 2023 relative à l'adoption du règlement intérieur des piscines intercommunales,
- de valider le règlement intérieur commun aux piscines intercommunales du Cœur de Flandre, joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le règlement ainsi que tous les avenants et documents y afférents.

Vote :

Pour : 75


Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance,



Nathalie DEBOUDT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 12 novembre 2024,
Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Valentin BELLEVAL

